

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENFANCE

**MODIFICATION DE L'AGRÈMENT DE
L'ACCUEIL FAMILIAL "P'TITS MÔMES"**

Délibération : **12.2016.065**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT (à partir du point 7), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVALT
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves
CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Yves GAVALT (à partir du point 7),
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

RAPPORTEUR : Madame Agnès JAGET

La crèche familiale les PTITS MÔMES fonctionne depuis 1978, date de sa création, avec un agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de 60 places. Ces places ne sont pas intégrées ni financées par le Contrat Enfance Jeunesse car existantes lors de la signature de notre premier Contrat Enfance (1992).

Aujourd'hui nous faisons un double constat :

- le nombre d'assistantes maternelles est en diminution car les départs ne sont pas remplacés faute de candidates. À ce jour, nous comptons 16 assistantes maternelles pour 48 enfants;
- ce mode de garde ne requiert pas la préférence des familles, ce qui complique l'optimisation des places.

Les services de la PMI et de la CAF nous demandent de mettre en cohérence l'agrément PMI avec la réalité sachant que cela ne modifie toujours pas l'absence de financement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** la capacité d'accueil à 48 places de notre Accueil Familial Les P'tits Mômes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès JAGET,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.